

PRÉSERVATION DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE ET RESTAURATION PHYSIQUE DE LA RIVIÈRE D'AIN

COMPTE RENDU PÊCHE AUX CAS PRATIQUES

MARDI 26 MAI 2009 – SYNDICAT BASSE VALLÉE DE L'AIN

Objet	Retour d'expériences sur la préservation de la dynamique fluviale et la restauration physique de la basse vallée de l'Ain
Date	Mardi 26 mai 2009
Lieu	Blyes (01)
Organisme	Syndicat Basse Vallée de l'Ain
Renseignements	- Céline THICOÏPÉ, Directrice chargée de l'animation du SAGE, contrat de bassin et document d'objectifs Natura 2000 - Alain DUPLAN, Technicien de rivière
Personnes présentes	Julien BIGUE Association Rivière Rhône Alpes
	Alain DUPLAN Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain
	Guillaume FANTINO BEMGEO
	Cyril FREQUELIN Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Lange et de l'Oignin
	Pierre GADIOLET Syndicat Mixte de Restauration de la Plaine des Chères et de l'Azergues
	Silvère GUERRY
	Alexandre LAFLEUR Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Suran
	Arnaud PILLET Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie
	Cédric PROUST Parc Naturel Régional du Luberon
	Jean-Christophe RODITIS Envéo Ingénierie Marseille
	Elodie ROY Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie
	Céline THICOÏPE Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain
	Nicolas VOISIN Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin versant de l'Albarine

	<p>Bassin versant de la Basse Vallée de l'Ain : présentation du territoire du SAGE</p> <p>D'une surface de 600 km² correspondant à 16 % de la surface totale du bassin de l'Ain et 53 km de rivière, le territoire du SAGE concerne 40 communes. Le territoire s'étend du barrage d'Allement au Nord au confluent Ain-Rhône au Sud, et de la côtière du Bugey à l'Est à la côtière de la Dombes à l'Ouest.</p> <p>La mobilité de la rivière génère une mosaïque de milieux naturels remarquables et joue un rôle régulateur en matière d'inondations. Cette dynamique active donne à la rivière un caractère naturel relativement préservé.</p> <p>La vallée de l'Ain possède un potentiel en eau souterraine très important essentiellement situé dans la nappe alluviale de l'Ain. L'utilisation de cette ressource en eau est actuellement diversifiée avec une part importante pour l'irrigation.</p> <p>C'est un bassin faiblement urbanisé avec une activité agricole dominante (culture</p>
---	--



intensive). Un pôle industriel d'intérêt régional, regroupant une quarantaine d'entreprises, est installé sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Les principales autres activités industrielles du secteur sont l'hydroélectricité et l'extraction de granulats (environ 2 millions de tonnes par an).

La richesse des milieux et des paysages et la situation géographique privilégiée à proximité de la région lyonnaise font de la vallée de l'Ain une zone touristique potentiellement importante : intérêt culturel (Pérouges,...), loisirs nautiques (canoë-kayak) et pêche (réputation européenne pour la pêche à la mouche).

Une rivière dynamique qui s'essouffle

La rivière d'Ain est un cours d'eau dynamique fortement méandrée : la construction et la destruction des bancs de graviers se succèdent à un rythme rapide, les chenaux se déplacent à l'échelle de l'année, les méandres se coupent et se recourent à l'échelle de décennies ou de quelques décennies.

La basse rivière d'Ain manque de matériaux. Les barrages situés à l'amont et le reboisement des montagnes lié à la déprise agricole, ont diminué les apports en matériaux solides. La rivière doit donc puiser dans sa plaine alluviale en érodant ses berges et en creusant son lit.

La définition de la notion d'espace de liberté

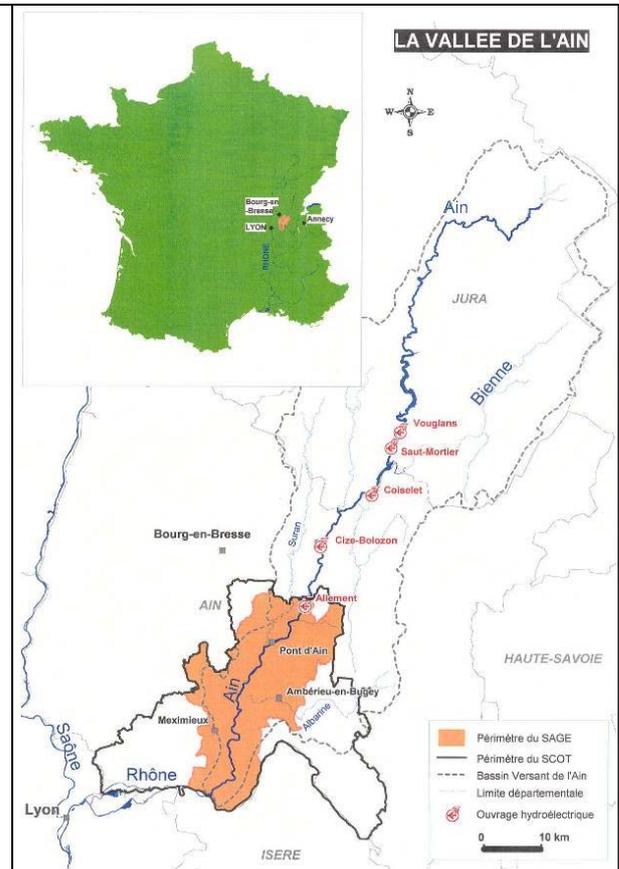
Plusieurs études géomorphologiques ont été réalisées entre 1986 et 2000. Elles ont toutes **confirmé l'incision et la perte de mobilité latérale** de la rivière d'Ain.

À partir de ces études préalables, la **délimitation d'un espace de liberté** a été proposée. Cette notion est un principe fondateur à l'origine de la mise en place du SAGE.

Un des objectifs majeur du SAGE est le maintien d'une dynamique fluviale active sur la rivière d'Ain pour préserver les milieux annexes, les nappes et mieux gérer les inondations en limitant les prélèvements dans les lits mineurs et majeurs de la rivière et **en préservant un espace de liberté**.

La délimitation de l'espace de liberté a été obtenue en croisant les enjeux du bassin versant (ouvrages, zones urbanisées, zones de loisir) et l'espace fonctionnel de liberté du cours d'eau. La zone ainsi délimitée a été validée par la Commission Locale de l'Eau.

La rivière d'Ain est domaniale à 75 %, ce qui a facilité la négociation pour l'acceptation de l'espace de liberté.



04/07/2006 00:00:00



Les arguments mis en avant pour obtenir l'adhésion des élus et des propriétaires riverains ont été les suivants : l'attachement au fonctionnement « naturel » de la rivière, le maintien de la disponibilité de la ressource en eau (contrôler l'incision), la maîtrise des dépenses (espace sans travaux), la lutte contre les crues (zone de dissipation de l'énergie). Le volet sensibilisation et communication a représenté une part importante du budget.

L'appropriation de la notion d'espace de liberté : des préconisations dans le SAGE

Le SAGE a inscrit les objectifs suivants :

- « Zéro extraction » dans l'espace de liberté : pas d'extension ou de nouvelles carrières,
- Préserver les phénomènes d'érosion dans l'espace de liberté,
- Rendre cohérents les financements publics avec l'objectif du SAGE en limitant les travaux de protection des berges contre l'érosion : pas d'enrochements ou de digues susceptibles d'empêcher le déplacement de la rivière à l'exception des zones à enjeux (ouvrages publiques, habitations,...),
- Prévoir dans les documents d'urbanisme des dispositions permettant la préservation de l'espace de liberté de la basse rivière d'Ain : prise en compte de l'espace de liberté dans le SCOT Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain.

Le message est bien perçu grâce à un important travail de communication et de concertation, facilité par un lit majeur peu urbanisé (mémoire collective).

La préservation de l'espace de liberté

La portée juridique du SAGE et du SCOT permet de se prémunir contre les ouvrages de protection et les extractions de granulats.

Des mesures accompagnatrices sont nécessaires :

- Des actions de maîtrise foncière sur les terrains privés,
- Une charte de l'espace de liberté sur les communaux.

Cependant aucune indemnisation n'a été prévue.

La notion d'espace de liberté suffit-elle au bon fonctionnement de la dynamique fluviale ?

Pour répondre à cette question le syndicat a mené une expertise hydrogéomorphologique en vue du diagnostic fonctionnel des habitats, de la restauration du transit sédimentaire et des îlots (Programme LIFE Nature). Un diagnostic morphologique incluant la quantification des processus dans la bande active (budget sédimentaire et étude granulométrique) et les processus en cours dans les zones humides (mesures de terrains, études photographies aériennes) ont été réalisés.

Contacts :

Céline THICOÏPÉ - Directrice

Alain DUPLAN - Technicien de rivière

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain

Tél : 04 74 61 98 21

Mél : cle.basse.vallee.ain@wanadoo.fr

